

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01457 Numéro SIREN : 878 601 673 Nom ou dénomination : 3615 PICOU
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2023 sous le numéro de dépôt 1074

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01/11/2020	et clos le	31/10/2021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SASU 3615 PICOU			
SIRET	8 7 8 6 0 1 6 7 3 0 0 0 1 4		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
29 place du Lieutenant Aubert			
76000 ROUEN			

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	8 930	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
Autres PV imposables à 19%		PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐
		Autres dispositifs	☐
		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	☐
		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--------------------------

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	☐
---	--------------------------

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON	Si oui, indication du logiciel utilisé :
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Visueur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire (ECF):			
- du comptable : SARL GESTIA CONSEIL			
54 quai Du Havre 76000 ROUEN			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN

Acte déposé le :

Tél : 02 32 76 65 25

Tél :

Tél :

08 MARS 2023

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT

GESTIA CONSEIL

54 quai du Havre 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 25

24

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2021

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)			
Montant des distributions	(e)			
autres que celles visées en (a),	(f)			
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	(g)			
	(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
	2	3	4	5	6	7	8
PICOU Jérémy 130, rue du Champ des Oiseaux 76000 ROUEN président	100	2021					

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Cegid Group

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT





GESTIA CONSEIL

54 quai du Havre 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 25

25

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 3615 PICOU				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 29 place du Lieutenant Aubert 76000 ROUEN					
Numéro SIRET* 8 7 8 6 0 1 6 7 3 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/10/2021	
ACTIF					
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
					Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	130 000
	Total I (5)		044	048	130 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	203
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	4 238
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	4 441
	Total général (I + II)		110	112	134 441
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	3 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131	
	Report à nouveau			134	(6 245)
	Résultat de l'exercice			136	13 835
	Provisions réglementées			140	
Total I			142	10 590	
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	97 040
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	2 418
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	23 053
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	123 851	
Total général (I + II + III)			180	134 441	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	97 040
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT



GESTIA CONSEIL

54 quai du Havre 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 25

26

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406		
	Autres	410		412		414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426		
	Constructions	430		432		434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456		
	Matériel de transport	460		462		464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476		
	Immobilisations financières	480	130 000	482		484	486	130 000	
TOTAL		490	130 000	492		494	496	130 000	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594		595
TOTAL					596	585	597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 3615 PICOU

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	6 245
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	6 245
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT

Désignation de l'entreprise : SASU 3615 PICOU		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/11/2020		et clos le : 31/10/2021	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation		186	

Cagid Group

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT

GESTIA CONSEIL

54 quai du Havre 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 25

30

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/10/2021

N° SIRET

8 7 8 6 0 1 6 7 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3615 PICOU

ADRESSE (voie) 29 place du Lieutenant Aubert

CODE POSTAL 76000

VILLE ROUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique PICOU Prénom(s) JérémyNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 06061986 N° Département 78 Commune CONFLANS STE HONORIN Pays

Adresse : N° 130 Voie rue du Champ des Oiseaux

Code Postal 76000 Commune ROUEN Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Cegid Group

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT

GESTIA CONSEIL

54 quai du Havre 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 25

31

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

« 3615 PICOU »
Société par Actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 000 Euros
29 Place Lieutenant Aubert 76000 ROUEN
R.C.S. : ROUEN n° 878 601 673

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-deux, et le 15 mars à 20 heures, Monsieur Jérémy PICOU, président de la société « 3615 PICOU », SASU au capital de trois mille euros, s'est réuni au siège social à Rouen (76000), 29 Place Lieutenant Aubert, en assemblée générale ordinaire sur la convention faite selon les dispositions statutaires.

Était présent :

Monsieur PICOU Jérémy, propriétaire de

100 actions sociales

Total égal au nombre d'actions du capital social

100 actions sociales

Monsieur Jérémy PICOU constate que l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de l'assemblée :

- La lettre de convocation
- Le rapport spécial du Président
- L'inventaire
- Les comptes annuels

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

08 MARS 2023



et déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur les points suivants :

- Présentation du bilan et des comptes de l'exercice social clos le 31 octobre 2021
- Lecture du rapport du président sur les opérations du même exercice
- Affectation du résultat
- Quitus au président
- Examen des conventions relevant de l'article R 223-19 du Code du Commerce
- Questions diverses

Le président donne lecture de son rapport général.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2021, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 13 835,87 Euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance des observations de la présidence relative aux dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés constate qu'aucune dépense de caractère somptuaire n'est à signaler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Autres réserves :	13 535,87 euros
Réserve légale :	300,00 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice :	13 835,87 euros

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article R 223-19 du Code du Commerce, l'actionnaire unique prend acte que les conventions ont été conclues ou poursuivies dans les conditions normales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur Jérémy PICOU n'a perçu aucune rémunération pour l'année 2020/2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

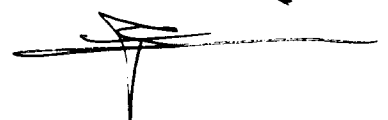
SIXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités de dépôt ou de publicités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ces décisions.



« 3615 PICOU »
Société par Actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 000 Euros
29 Place Lieutenant Aubert 76000 ROUEN
R.C.S. : ROUEN n° 878 601 673

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Exercice clos le 31 octobre 2021

Je propose l'affectation du bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Autres réserves :	13 535,87 euros
Réserve légale :	300,00 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice :	13 835,87 euros

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

08 MARS 2023

